



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration - Soixante-quatorzième session
Rome, 5-6 décembre 2001

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À

LA RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

POUR LE

**PROJET PILOTE DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE DE MONTAGNE
DANS LE BASSIN VERSANT DE L'OUED SAF-SAF**

TABLE DES MATIÈRES

	Page
TAUX DE CHANGE	iii
POIDS ET MESURES	iii
SIGLES ET ACRONYMES	iii
CARTE DE LA ZONE DU PROJET	iv
RÉSUMÉ DU PRÊT	v
NOTE DE PRÉSENTATION	vi
PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA	1
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Données d'expérience	2
C. Stratégie de collaboration du FIDA avec l'Algérie	3
DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET	4
A. Zone du projet et groupe cible	4
B. Justification et approche du projet	5
C. Objectifs et portée	6
D. Composantes	6
E. Coûts et financement du projet	8
F. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	10
G. Organisation et gestion	10
H. Justification économique	11
I. Risques	12
J. Impact sur l'environnement	12
K. Caractéristiques novatrices	12
TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ	12
QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION	13
 ANNEXE	
RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ	15



APPENDICES

I. COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS)	1
II. PREVIOUS IFAD LOANS (PRÊTS ANTÉRIEURS DU FIDA)	2
III. CADRE LOGIQUE	3
IV. COÛTS ET FINANCEMENT	7
V. ORGANIGRAMME DU PROJET	9
VI. ORGANISATION ET GESTION	10
VII. ANALYSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE	14



TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Dinar algérien (DZD)
1,00 USD	=	80 DZD
1,00 DZD	=	0,0125 USD

POIDS ET MESURES

Système métrique

SIGLES ET ACRONYMES

CMP	Caisses mutuelles de proximité
CNMA	Caisse nationale de mutualité agricole
DGF	Direction générale des forêts
FMI	Fonds monétaire international
FMVC	Fonds pour la mise en valeur des concessions
FNRDA	Fonds national de régulation du développement agricole
PNDA	Plan national de développement agricole
S&E	Suivi et évaluation
UGP	Unité de gestion du projet
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

GOVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Année budgétaire

1^{er} janvier - 31 décembre

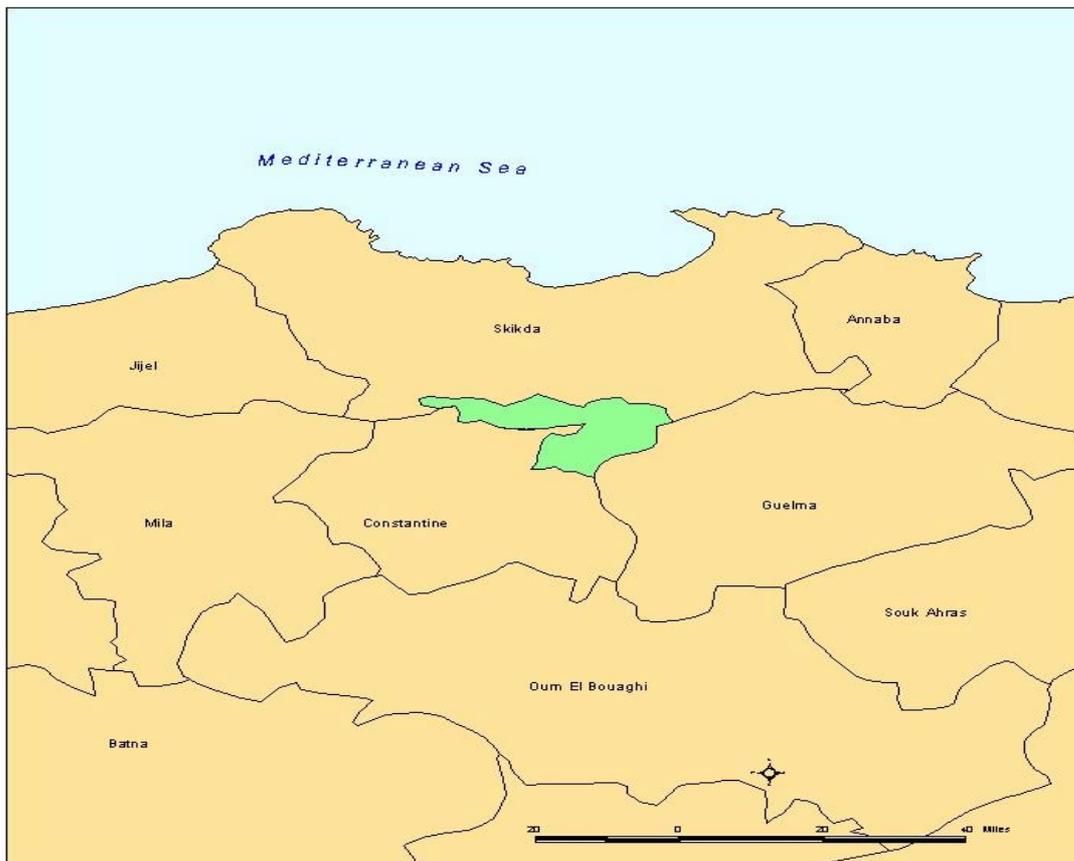


CARTE DE LA ZONE DU PROJET



ALGERIA

PILOT PROJECT FOR THE DEVELOPMENT OF MOUNTAIN AGRICULTURE IN THE WATERSHED BASIN OF OUED SAF-SAF



Source: Rapport d'évaluation prospective

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.



RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**PROJET PILOTE DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE DE MONTAGNE DANS
LE BASSIN VERSANT DE L'OUED SAF-SAF**

RÉSUMÉ DU PRÊT

INSTITUTION INITIATRICE:	FIDA
EMPRUNTEUR:	République algérienne démocratique et populaire
ORGANISME D'EXÉCUTION:	Ministère de l'agriculture
COÛT TOTAL DU PROJET:	24,1 millions de USD
MONTANT DU PRÊT DU FIDA:	9,7 millions de DTS (équivalent approximativement à 12,5 millions de USD)
CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:	20 ans, y compris un différé d'amortissement de cinq ans, avec un taux d'intérêt équivalent à 50% du taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds
CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR:	10,4 millions de USD
CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES:	1,1 million de USD
INSTITUTION CHARGÉE DE L'ÉVALUATION PROSPECTIVE:	FIDA
INSTITUTION COOPÉRANTE:	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)



NOTE DE PRÉSENTATION

Qui sont les bénéficiaires? Le projet profitera, tant directement qu'indirectement, à la population rurale (23 600 personnes) de la zone du projet. Les bénéficiaires directs seront 3 584 ménages pauvres établis sur de petites exploitations, dont ils retirent la totalité ou une partie de leurs revenus. Le projet visera également: i) les femmes chefs de ménage en situation précaire, dont les conditions de vie et de travail doivent être améliorées; ii) les jeunes filles ayant quitté l'école, qui ont acquis une certaine éducation et sont désireuses d'entreprendre des activités extra-agricoles génératrices de revenus; et iii) les jeunes hommes sans emploi qui sont intéressés à se lancer dans des microprojets ou à acquérir une formation de nature agricole ou non agricole. Des activités, relevant du projet, telles que la remise en état de routes rurales et de chemins forestiers, la diffusion d'informations commerciales, la mise en place de services financiers en milieu rural et l'appui aux comités locaux de développement, profiteront, directement ou indirectement, à la majorité des habitants de la zone du projet. Environ 10 000 personnes bénéficieront des activités de développement agricole, et notamment de l'amélioration des ressources pastorales et sylvopastorales, de l'élevage et des programmes de conservation des terres et des eaux. Les petits exploitants, les femmes rurales, les paysans sans terre et les organisations locales d'agriculteurs retireront tous des avantages de l'appui qui sera apporté au développement des microentreprises.

Pourquoi sont-ils pauvres? Dans la zone du projet, la pauvreté a pour causes des services socio-économiques insuffisants, des infrastructures médiocres et des perspectives limitées en matière d'activités rémunératrices par suite de la dégradation de la base de ressources. Les ménages pauvres sont généralement des familles nombreuses, comptant beaucoup d'enfants, et leur ratio inactifs/actifs est élevé. Le taux de chômage varie, selon les localités, entre 36 et 44%. Quatre-vingt pour cent environ des exploitations ont moins de 10 ha et le système de production agricole repose sur la céréaliculture pluviale et sur l'élevage. Les principales contraintes auxquelles se heurtent les bénéficiaires tiennent à l'absence de services financiers ruraux et à la modicité des envois de fonds des membres de la communauté partis à l'étranger. Parmi les autres contraintes importantes, figurent le manque d'infrastructures routières rurales, qui rend inaccessibles de nombreux villages, se traduit par la diffusion limitée de solutions technologiques appropriées et provoque des blocages sur les plans de la commercialisation, du stockage et de la transformation des produits; et l'insuffisance des services à l'agriculture, aux niveaux des activités de vulgarisation et de la fourniture de conseils.

Comment le projet les aidera-t-il? Le projet, dont l'exécution s'étalera sur une période de sept ans, mettra essentiellement l'accent sur: i) le renforcement de la programmation participative et le développement des capacités des organisations de base ainsi que des administrations publiques à l'échelon provincial et local, par le biais de la promotion de groupements et d'associations au niveau local et de l'initiation au développement participatif de leurs techniciens et des membres de leurs organes directeurs; et ii) la création d'actifs socio-économiques et productifs accessibles aux bénéficiaires. Les mesures qui devront être prises à cette fin sont les suivantes: remise en état des ouvrages de petite irrigation; reconversion des terres; concession de terres domaniales (à l'exclusion des terres collectives) pour la promotion de l'arboriculture fruitière; conservation des sols et des eaux; accroissement de la productivité et amélioration de la gestion des écosystèmes sylvopastoraux; intensification de la production animale; remise en état des chemins ruraux existants et des points d'eau, et création de nouveaux; appui aux services financiers ruraux, au développement des microentreprises et à de meilleurs circuits de commercialisation; enfin, amélioration de l'accès des bénéficiaires aux programmes nationaux, en cours, de soutien au développement de l'agriculture.

Comment les bénéficiaires participeront-ils au projet? La démarche suivie pour la mise en oeuvre du projet sera axée au premier chef sur l'élaboration participative de plans de développement locaux et sur l'attribution de pouvoirs de décision aux groupements locaux et organisations villageoises concernés. La participation des communautés rurales sera favorisée à toutes les étapes de



l'avancement du projet, qu'il s'agisse de l'analyse de la situation actuelle, du choix des mesures à prendre et de la priorité à leur affecter, ou de la définition des modalités de gestion. Trois principes fondamentaux sont à la base de cette démarche: consultation, participation et responsabilisation des bénéficiaires. En fait, la conception du projet repose sur un diagnostic participatif auquel il a été procédé au cours de la formulation afin de définir les besoins et les priorités de la population ciblée.

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À
LA RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
POUR LE
PROJET PILOTE DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE DE MONTAGNE DANS
LE BASSIN VERSANT DE L'OUED SAF-SAF

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt à la République algérienne démocratique et populaire d'un montant de 9,7 millions de DTS (équivalant approximativement à 12,5 millions de USD) à des conditions intermédiaires, en vue de contribuer au financement du Projet pilote de développement de l'agriculture de montagne dans le bassin versant de l'oued Saf-Saf. Le prêt aura une durée de 20 ans, y compris un différé d'amortissement de cinq ans, sera assorti d'un taux d'intérêt équivalant à 50% du taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds et sera administré par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) en qualité d'institution coopérante du FIDA.

PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL
ET LA STRATÉGIE DU FIDA¹

A. L'économie et le secteur agricole

1. **Résultats économiques.** Lors des années du boom pétrolier, les indicateurs sociaux et économiques de l'Algérie avaient enregistré une amélioration prononcée, grâce aux gros investissements réalisés dans les domaines de l'éducation, des services de santé et des infrastructures de base, ainsi qu'aux subventions considérables versées par les pouvoirs publics. La chute brutale du prix du pétrole en 1986 a constitué pour le pays le début d'une période de déclin économique, qui a duré dix ans et au cours de laquelle le produit intérieur brut (PIB) par habitant, le revenu des ménages et la consommation ont diminué dans de très fortes proportions. Le taux réel moyen de croissance annuelle du produit national brut (PNB) par habitant s'est contracté de 1% par an au cours de la période 1990-1998, tandis que le PIB total stagnait en termes réels. Pendant cette période difficile, la part de l'agriculture dans le PIB a progressé de 3% par an, alors que la croissance de la production industrielle subissait un ralentissement violent. Le gouvernement a mis en oeuvre, entre 1994 et 1998, un programme d'ajustement structurel arrêté avec le Fonds monétaire international (FMI). Dernièrement, la Banque mondiale a classé l'Algérie dans le groupe des pays à revenu moyen-inférieur. La structure de l'économie est dominée par l'industrie, qui a contribué pour 47% au PIB total en 1998, la part des services étant de 41%. L'agriculture n'entre que pour 12% dans le PIB, bien qu'elle absorbe 20% de la population active totale.

2. Le **secteur agricole** se caractérise par des variations annuelles de la production, imputables aux aléas de la pluviométrie. Depuis les réformes agraires de 1987, le secteur agricole algérien s'oriente vers un système reposant sur les petites et moyennes exploitations, dans le cadre duquel le secteur privé joue un rôle moteur, non seulement en matière de production, mais également en matière d'activités en amont et en aval. La quasi-totalité des terres arables sont situées dans le nord du pays, la région du massif tellien. Dans les zones de steppe, le pastoralisme est l'activité principale. Dans le sud saharien, on assiste à un développement des activités agricoles, permis par l'existence d'importantes

¹ Voir l'appendice I pour de plus amples informations.



réerves en eaux souterraines. De nombreuses menaces pèsent sur la base de ressources naturelles du pays: érosion des sols, déboisement, détérioration des terres de parcours, envasement des barrages, salinisation des sols et avancée des sables.

3. **Production agricole.** Le pays est tributaire des importations de céréales, de produits laitiers, de sucre et d'huile comestible. Les surfaces consacrées à la céréaliculture ont augmenté au cours des 20 dernières années au détriment des cultures pérennes et des pâturages. La superficie plantée en cultures maraîchères reste constante et la productivité y est en diminution. Les surfaces affectées aux arbres fruitiers ont régressé au cours des deux dernières décennies. Sauf en ce qui concerne les palmiers dattiers, la production de toutes les cultures pérennes est en recul. La production animale entre pour environ 50% dans la production agricole et contribue de manière conséquente à la sécurité alimentaire du pays sur le plan de la viande mais non sur celui des produits laitiers. Les activités de pêche sont, pour l'essentiel, le fait de petits pêcheurs artisanaux. La production halieutique s'est accrue de 6 à 7% au cours de la période 1970-1994, mais ne progresse plus depuis quelques années. Elle est actuellement de l'ordre de 110 000 tonnes par an – 69% du volume potentiel des prises annuelles.

4. **Développement agricole.** Les pouvoirs publics mettent actuellement en oeuvre un Plan national de développement agricole (PNDA), dont les objectifs sont les suivants: i) améliorer la sécurité alimentaire au niveau des ménages; ii) accroître les revenus agricoles; iii) garantir la durabilité des investissements; et iv) promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources naturelles. Pour atteindre ces objectifs, ils ont lancé quatre programmes visant à: i) adapter la production agricole au potentiel des différentes zones agro-écologiques dans le cadre d'activités de reconversion; ii) privatiser les terres par le biais d'un système de concessions; iii) appuyer la mise en place de mécanismes de financement en milieu rural grâce à un système de crédit pris en charge par l'État; et iv) valoriser les produits de l'agriculture au moyen de la promotion de microentreprises. Ces programmes sont appuyés par un certain nombre de fonds, dont le Fonds national de régulation du développement agricole (FNRDA), le Fonds pour la mise en valeur des terres par la concession (FMVTC) - qui a pour but de promouvoir le programme de privatisation des terres grâce au système des concessions - et les sources de crédit relevant de la Caisse nationale de mutualité agricole.

B. Données d'expérience

5. Le FIDA a été l'une des premières institutions internationales à s'investir dans des projets de développement agricole en Algérie en mettant expressément l'accent sur les petits exploitants et sur l'intégration des femmes au processus de développement. Les trois projets qu'il a financés dans le passé ont été mis au point au début de la période de transition (1986-1990), époque où d'importantes réformes agricoles ont été mises en route et où le pays s'est lancé dans un processus de transformation fondamentale dans de nombreux domaines. Ces projets étaient en conséquence axés sur la fourniture d'un soutien à la stratégie gouvernementale et aux réformes qu'elle impliquait. La ligne de force de cette stratégie était de rompre avec la planification centralisée du secteur agricole en vue de l'insérer dans l'économie de marché en attribuant un rôle moteur au secteur privé. Sur cette base, et eu égard aux moyens limités des services existants de soutien agricole, le FIDA a jusqu'à présent fait porter l'essentiel de ses efforts sur des interventions pilotes, susceptibles d'être répétées dans d'autres régions du pays, en s'attachant surtout aux groupes aux revenus les plus bas et aux sous-secteurs prioritaires relatifs aux denrées alimentaires de base. C'est pourquoi tous les projets du FIDA ont été jusqu'à maintenant des projets de développement de zone, visant à remédier aux problèmes les plus importants concernant: les systèmes de production agricole, d'élevage et de pêche artisanale; la gestion des bassins versants; l'octroi de crédit aux petits exploitants; et les infrastructures sociales, notamment l'approvisionnement en eau potable. L'expérience a fait apparaître que: i) les projets de développement de zone abordent les problèmes au niveau de toute une région et s'adressent à l'ensemble de la population rurale qui y vit; ii) les activités de gestion des ressources naturelles appuyées par les projets doivent fréquemment être entreprises par la totalité d'une communauté agricole, s'agissant par exemple d'ouvrages de conservation des sols et des eaux, d'activités



sylvopastorales ou de gestion de bassins versants; et iii) une approche participative ne peut être appliquée seulement à une couche de population, car les exploitants plus importants sont fréquemment des notables au sein de leurs propres communautés et jouent un rôle important en tant qu'animateurs de groupes. Dans ces conditions, la meilleure solution semble être de cibler les interventions en choisissant la zone du projet parmi les régions les plus pauvres du pays; et, à l'intérieur de ces régions, d'agir dans les zones les plus défavorisées. La population la plus démunie peut être plus particulièrement aidée au moyen d'un ciblage plus précis faisant intervenir des activités conçues plus particulièrement au profit des petits paysans (par exemple, activités économiques de petite dimension, prêts plafonnés, etc.).

6. L'instabilité institutionnelle et l'absence de processus décisionnels décentralisés ont constitué des contraintes rencontrées lors de la mise en oeuvre des projets. Dans le cadre des réformes économiques en cours, il est indispensable de créer ou de renforcer des institutions locales et des organisations de base qui assumeront la responsabilité de l'exploitation et de l'entretien des investissements financés grâce aux projets. Un obstacle supplémentaire a été l'absence de cadre juridique approprié pour les institutions de base, à l'exception des coopératives. Parmi les projets du FIDA, deux comportaient des composantes crédit prévoyant l'octroi de prêts à court et moyen terme à de petits exploitants. Leur mise en oeuvre a été entravée par le flou des dispositions institutionnelles en vigueur au niveau national. C'est pourquoi il est nécessaire: i) d'évaluer correctement le cadre juridique dans lequel s'inscrivent les activités qui relèveront des projets futurs; ii) de rationaliser l'intégration institutionnelle des projets dans le contexte institutionnel en évolution constante; et iii) de rechercher l'adhésion résolue des responsables de la prise de décisions au niveau le plus élevé vis-à-vis des objectifs des projets, et d'aider dans le même temps les pouvoirs publics à mener à bien leurs efforts de décentralisation.

7. Outre les problèmes institutionnels évoqués ci-dessus, un certain nombre d'enseignements liés à la gestion ont été dégagés à l'occasion de la conception des projets, s'agissant notamment de la nécessité: i) de rationaliser les procédures de décaissement en prévoyant des circuits plus courts entre la direction des projets et l'institution coopérante; ii) de mettre en valeur les ressources humaines au moyen d'activités de formation à la gestion, de l'échange de données d'expérience entre agents du projet et du développement communautaire; et iii) d'offrir au personnel des incitations et de rédiger des descriptions de tâches précises pour le personnel à tous les niveaux de manière à attirer et à conserver des personnes qualifiées.

C. Stratégie de collaboration du FIDA avec l'Algérie

8. **La politique de l'Algérie en vue de l'éradication de la pauvreté.** Les programmes entrepris par l'Algérie pour lutter contre la pauvreté ont porté dans une large mesure sur la mise en place de mécanismes de protection sociale, de type contributif ou non. Les systèmes par contributions comprennent les régimes de sécurité sociale, qui prévoient le versement de prestations monétaires sous la forme de pensions de retraite, d'invalidité et de conjoint survivant; les caisses de maladie; et l'assurance chômage. Les systèmes de type non contributif comprennent le subventionnement, implicite et explicite, des prix à la consommation, le versement de prestations familiales et la mise en place de programmes d'assistance sociale. Pour réduire le chômage, les pouvoirs publics ont donné la priorité à la promotion d'une croissance économique durable et diversifiée passant par la transformation de la structure économique. Par ailleurs, ils ont entrepris divers programmes à forte intensité de main-d'oeuvre, conçus pour entraîner la création de nombreux emplois. Parmi ces programmes, figure un programme multisectoriel de travaux publics portant principalement sur l'entretien de routes, les infrastructures rurales, la sylviculture, l'adduction d'eau et l'assainissement. Le gouvernement a également mis à l'étude des programmes analogues dans les domaines de l'agriculture et du logement. Dans le cadre d'une stratégie complémentaire, il s'efforce de développer le secteur privé et d'encourager les processus décisionnels ascendants pour ce qui concerne les



programmes de travaux publics et de développement sectoriel par le biais de la décentralisation. Dans cette optique, il existe désormais un certain nombre de domaines dans lesquels le FIDA peut collaborer utilement avec les pouvoirs publics. Les possibilités d'investissement dans l'agriculture peuvent être identifiées conjointement en vue de venir en aide aux populations rurales pauvres.

9. **Justification de l'aide du FIDA à l'Algérie.** Il existe deux grandes raisons qui militent en faveur de l'intensification de l'intervention du FIDA en Algérie. La première et la plus importante tient au fait que, par suite de la crise économique, un processus de paupérisation marqué affecte depuis une dizaine d'années une large proportion de la population rurale. En dépit des efforts déployés pour atténuer la pauvreté à l'aide de filets de protection sociale, les transferts effectifs demeurent peu élevés et un grand nombre de personnes n'en profitent pas. Cela est particulièrement vrai de la population rurale, notamment chez les chômeurs (qui ne sont pas chefs de ménage) et les petits exploitants. Dans certaines zones rurales, des pans entiers de la population ne jouissent plus de la sécurité alimentaire à cause du chômage et de la diminution des revenus réels. La seconde raison est que l'Algérie pourrait mettre à profit l'expérience précieuse que le FIDA a d'ores et déjà acquise dans le cadre des trois projets qu'il a réalisés dans le pays, son expertise en matière de lutte contre la pauvreté en milieu rural dans la région et dans le reste du monde, et les modes d'action qu'il a élaborés dans d'autres pays en transition.

10. **La stratégie future du FIDA.** Le FIDA axera sa stratégie future en Algérie sur l'accroissement de la productivité et des revenus au titre d'activités durables exercées tant par les femmes que par les hommes faisant partie de son groupe cible. Il concentrera ses efforts sur trois zones agro-écologiques où l'incidence de la pauvreté est plus élevée que la moyenne nationale et qui, en dehors de l'agriculture, offrent peu de moyens d'existence - ce sont les régions montagneuses situées dans le nord du pays, les steppes et le sud saharien - et sur le sous-secteur de la pêche artisanale. L'essentiel de son action visera à: i) répondre aux besoins et aux aspirations essentiels du groupe cible pour ce qui est de la création d'un environnement propice à la croissance et de l'instauration de liens plus étroits avec leur milieu au travers d'une approche du développement de type territorial; ii) promouvoir la planification et l'exécution déléguées/décentralisées des activités au moyen d'un soutien à la création et au renforcement d'institutions locales et d'organisations de base; iii) faciliter l'accès du groupe cible aux ressources productives et notamment aux terres, à l'eau, aux compétences techniques et aux services financiers; et iv) encourager la gestion des ressources naturelles dans l'optique du développement rural au travers de la création et de la consolidation de services financiers et techniques de soutien en milieu rural auxquels le groupe cible ait accès.

DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET

A. Zone du projet et groupe cible

11. **Localisation.** Le projet sera réalisé dans la région orientale de l'Algérie, dans la chaîne de montagnes du massif tellien orientée parallèlement au littoral méditerranéen. Il couvrira des parties de quatre communes rurales défavorisées: Zardezas, Ouled Habeba et Es Sebt, dans la province (*wilaya*) de Skikda, et Zighout Youcef, dans la wilaya de Constantine. La zone du projet englobera le bassin versant de l'oued Saf-Saf, en amont du barrage de Zardezas. Sa superficie totale est de 34 110 ha, dont la moitié environ est recouverte de forêts domaniales et de parcours collectifs. Plus de 17 000 ha sont mis en culture (arbres fruitiers et céréales, principalement).

12. **Systèmes de production agricole.** Le caractère irrégulier de la production agricole se reflète dans les systèmes de production, qui sont essentiellement représentés par de petites exploitations qui permettent à peine aux familles qui les occupent d'assurer leur subsistance. Dans les zones de cultures, les systèmes diffèrent selon l'altitude et les caractéristiques géomorphologiques et pédologiques des terres. Quelque 51% des superficies cultivées, situées dans les hautes vallées, sont essentiellement



consacrés à l'arboriculture, à l'orge, au maïs et aux cultures fourragères; au petit élevage; et à la foresterie. Les céréales et cultures maraîchères irriguées en occupent environ 3%. Les 46% restants, situés essentiellement en altitude, se caractérisent par un système de production extensif: 65% des surfaces en jachères, le reste étant affecté aux céréales, aux oliviers, aux plantes maraîchères et aux cultures fourragères, avec une production animale non négligeable.

13. **Groupes cibles.** Les habitants de la zone du projet appartiennent aux couches les plus pauvres de la population des deux wilayas, et 20% des ruraux vivent au-dessous du seuil de pauvreté. Le groupe cible du projet sera constitué par quelque 3 584 ménages faisant partie des groupes les plus vulnérables et marginalisés parmi les 23 600 habitants de la zone. Quatre-vingt pour cent des fermes ont une superficie de 5 à 10 ha plantés en cultures non irriguées. Une attention particulière sera prêtée aux agriculteurs de subsistance, aux femmes et aux jeunes.

14. **Points faibles et points forts.** Les conclusions du diagnostic rural participatif effectué lors de la formulation, et validées lors de l'évaluation prospective, ont confirmé que, dans la zone du projet, la pauvreté est la conséquence de l'insuffisance des services socio-économiques et du caractère limité des possibilités d'emploi rémunérateur résultant de la dégradation de la base de ressources. Les ménages pauvres sont en général des familles nombreuses comportant de nombreux enfants, et ils présentent un ratio inactifs/actifs élevé. Le chômage varie entre 36 et 44% selon les localités. Les systèmes de culture reposent sur la céréaliculture et l'élevage de petit bétail et les conditions d'exploitation se prêtent mal à l'optimisation de l'utilisation des ressources en eau. Les populations visées vivent dans des conditions précaires et se heurtent à toute une série de contraintes qui entravent leur développement. Celles-ci comprennent l'absence d'infrastructures routières rurales, qui rend les villages inaccessibles et se traduit par des difficultés sur les plans de la commercialisation, du stockage et de la transformation des produits; la médiocrité des services sociaux; le transfert limité de solutions technologiques appropriées; l'insuffisance des services de vulgarisation et d'appui-conseil en matière agricole. En dépit de ces contraintes, des possibilités existent pour ce qui est d'accroître les revenus et d'améliorer les conditions de vie de la population. Dans la zone du projet, celle-ci a fait preuve à la fois de ténacité et de détermination face à l'adversité et manifeste un profond attachement envers la terre qui l'a vue naître. En outre, les habitants de la région sont désireux de s'investir dans des systèmes de production plus intensifs et diversifiés.

B. Justification et approche du projet

15. **Justification du projet.** Dans le cadre de sa nouvelle stratégie, le gouvernement attache une grande importance à la réduction des disparités sociales entre les zones rurales et les zones urbaines et à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Le projet a été conçu comme une intervention pilote visant le développement de zones montagneuses où la pauvreté est largement répandue. Il contribuera à la mise à l'essai et à la validation de diverses approches conceptuelles susceptibles d'être reprises ultérieurement, et sur une plus grande échelle, dans les autres zones de montagne du pays (soit environ 4,5 millions d'ha répartis sur 12 provinces). Par ailleurs, le projet visera à promouvoir une participation accrue des bénéficiaires par le biais de mesures de décentralisation et de la création et du renforcement d'institutions locales, un accent particulier étant mis sur l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. En outre, il créera des actifs productifs socio-économiques et aidera les bénéficiaires à y avoir accès en instituant des liaisons avec des programmes nationaux de développement agricole et rural en cours. Compte tenu des contraintes sociales et institutionnelles existantes, d'importants efforts devront être déployés dans des domaines tels que la formation, le transfert de technologies appropriées et le renforcement institutionnel. De cette manière, le projet servira de plateforme pour un dialogue avec les pouvoirs publics sur les mesures à prendre pour aborder divers problèmes touchant les paysans pauvres, aux fins, notamment, de la décentralisation des processus décisionnels, de la création d'institutions locales au service des populations démunies et de l'accès des ruraux pauvres à des éléments d'actifs tels que la terre, l'eau, les nouvelles technologies et les services financiers.



16. **Approche du projet.** L'approche sera essentiellement axée sur la formulation participative de plans de développement locaux, un accent particulier étant mis sur la prise de décisions par des groupements locaux et des organisations de base dans les villages concernés. La participation des communautés rurales sera fortifiée à toutes les étapes du projet, depuis l'analyse de la situation actuelle jusqu'au choix des mesures à prendre et à la priorité qu'il convient d'accorder à leur mise en oeuvre, en passant par la définition des dispositions à appliquer en matière de gestion. De plus, le projet améliorera les possibilités d'accès du groupe cible aux avantages découlant des programmes nationaux de développement et de crédit agricoles actuellement en cours d'exécution.

C. Objectifs et portée

17. **Objectifs.** L'objectif général du projet sera de contribuer au développement socio-économique durable, et, partant, d'améliorer les conditions de vie des populations rurales défavorisées, des zones de montagne des wilayas de Skikda et de Constantine. À cette fin, on s'efforcera d'améliorer et de diversifier les sources de revenus liées à la mise en place de systèmes solides de gestion des ressources naturelles (voir le cadre logique à l'appendice III).

18. Les objectifs de développement spécifiques consisteront à adopter des approches et des mécanismes permettant: i) de renforcer les capacités participatives, et l'adhésion à la mise en oeuvre du projet, des organisations de base, en particulier celles liées aux groupes cibles; ii) d'accroître la productivité des systèmes de production agricole et animale, d'augmenter la valeur de leurs produits et d'en faciliter la commercialisation; iii) de remettre en état, de protéger et de gérer de manière rationnelle les ressources naturelles; iv) d'améliorer l'accès des agriculteurs aux programmes de soutien nationaux en cours et aux systèmes de financement rural en appuyant la mise en place de services financiers locaux en milieu rural rattachés au système de crédit mutualiste prévu par la nouvelle stratégie gouvernementale; v) d'accroître et de diversifier les revenus agricoles et extra-agricoles au moyen de la mise sur pied d'activités, génératrices de revenus, susceptibles de profiter en particulier aux femmes et aux jeunes; et vi) de faciliter l'accès des communautés rurales les plus nécessiteuses aux infrastructures socio-économiques de base, à savoir l'approvisionnement domestique en eau et l'aménagement de routes rurales. La conception du projet s'inscrit parfaitement dans le cadre général des orientations et stratégies actuellement mises en oeuvre par les pouvoirs publics.

D. Composantes

19. Pour atteindre ses objectifs, le projet comportera quatre grandes composantes, qui seront mises en oeuvre sur une période de sept ans: i) renforcement des capacités locales; ii) appui au développement local; iii) financement rural et développement des microentreprises; et iv) unité de gestion du projet (UGP).

Renforcement des capacités locales

20. Le projet renforcera les capacités locales en mettant en place des mécanismes de consultation avec les bénéficiaires au moyen de la création d'associations et d'organisations locales d'agriculteurs, ce qui permettra d'accroître l'esprit d'entreprise des bénéficiaires et leur participation aux activités relevant du projet. Trois unités de terrain seront implantées dans les communes de Ouled Habeba, Zighout Youcef et Zardezas/Es Sebt pour y mettre en route un programme de communication et d'information destiné à appuyer toutes les composantes du projet. Cette méthode devrait permettre d'assurer aux bénéficiaires une égalité d'accès aux programmes nationaux en cours, tels que le FNRDA et le FMVC, aux services financiers en milieu rural et au développement des microentreprises. Le projet apportera par ailleurs un appui aux femmes rurales, à titre individuel ou collectif, sous la forme d'activités de vulgarisation exercées par des agents féminins de développement



communautaire. Ce soutien comportera des activités de formation, portant sur des compétences spécifiques, assurées par une organisation non gouvernementale spécialisée, la fourniture de conseils sur la mise sur pied d'activités génératrices de recettes et l'amélioration de l'accès aux services de microcrédit.

Appui au développement local

21. Cette composante recouvre les activités prioritaires qui ont été identifiées par les communautés villageoises lors du diagnostic participatif et qu'elles inscriront dans leurs plans de développement locaux. Les activités de développement ont été regroupées en quatre catégories: développement agricole; conservation des terres et des eaux; mobilisation des ressources hydrauliques; et aménagement de routes rurales.

22. **Développement agricole.** La stratégie retenue consiste à accroître rapidement les revenus agricoles en reconvertissant les systèmes de production, tâche qui impliquera la promotion de l'arboriculture; la mobilisation des ressources hydrauliques pour l'irrigation des cultures horticoles; l'accroissement de la production des cultures annuelles et de l'élevage et de la productivité des écosystèmes sylvopastoraux; et la promotion de l'apiculture, de l'aviculture et de la cuniculiculture. Pour la promotion de l'arboriculture, on plantera des arbres fruitiers sur une superficie estimée à 5 560 ha, on procédera à la préparation des terres (notamment en défrichant 2 100 ha), on créera des pépinières dans le cadre de microentreprises privées, on réalisera des essais sur le terrain dans une perspective de vulgarisation et on réalisera des activités de formation. Le projet permettra d'accroître la productivité des écosystèmes sylvopastoraux; à cet effet, on améliorera 500 ha de parcours, on plantera des arbustes fourragers sur environ 700 ha, on laissera en jachère 1 200 ha de *matorral* (brousse) et 1 800 ha de forêt, et on invitera les bénéficiaires à se regrouper en organisations. Le projet visera en outre à augmenter la production animale grâce à l'adoption de mesures de prophylaxie, à l'amélioration des conditions d'abreuvement des animaux, à la réalisation d'améliorations génétiques et à des activités de vulgarisation et de formation. Pour encourager l'apiculture, 300 unités de 10 ruches chacune seront distribuées; 400 unités (de 10 volatiles chacune) seront distribuées pour encourager la production de poules et de dindes; et 400 unités (5 animaux de reproduction chacune) seront distribuées pour encourager la cuniculiculture.

23. **Conservation des terres et des eaux.** Les activités porteront sur la protection contre l'érosion hydrique au moyen de la mise en place de cordons de pierres sur quelque 600 ha de terres cultivées, de la plantation de haies vives en opuntia sur 400 ha, de la régénération de parcours sur 290 ha, de l'amélioration de périmètres sylvopastoraux et d'activités de reboisement (sur 150 ha et 50 ha, respectivement). Il est également envisagé, dans le cadre du projet, de procéder au traitement mécanique de ravines (240 ha), d'installer des gabions (3 000 m³), de réhabiliter des banquettes (960 ha), d'aménager sur des terrasses en gradins des plantations d'arbres fruitiers (1 050 ha) et de créer des vergers (600 ha).

24. **Mobilisation des ressources hydrauliques.** Le projet comportera la réalisation d'un certain nombre d'activités d'irrigation à petite échelle, y compris la réhabilitation et l'équipement de 27 puits existants; et la création de 70 nouveaux puits dotés de bassins de retenue permettant d'irriguer chacun 1 ha, de 10 bassins d'accumulation de 10 000 m³ chacun, de 5 prises sur oueds et d'un réseau de distribution de l'eau d'irrigation. Pour améliorer l'adduction d'eau de boisson, on procédera à la réhabilitation de 27 points d'eau et à celle du réseau d'adduction d'eau potable existant à Ouled Habeba.

25. **Routes rurales.** À la demande des bénéficiaires et dans le but d'améliorer l'accessibilité des communautés isolées, le projet prévoit de financer la construction de 139 km de nouvelles pistes rurales et la réfection de 43 km de pistes existantes.



Financement rural et développement de microentreprises

26. Le projet aura pour ambition de faciliter l'accès des groupes cibles aux services financiers en milieu rural d'une manière générale et, en particulier, aux sources de financement relevant des programmes nationaux de soutien en cours, ainsi que de favoriser la création de microentreprises. Pour appuyer la stratégie des pouvoirs publics visant à promouvoir la mise en place d'institutions financières rurales créées et gérées par leurs bénéficiaires, les mesures prévues porteront sur la mise en place de trois caisses d'épargne et de crédit locales – Caisses mutuelles de proximité (CMP) – en collaboration avec la Caisse nationale de mutualité agricole (CNMA). On renforcera également les moyens dont dispose cette dernière en matière de microfinancement rural et l'on aidera les organismes d'exécution du secteur financier à actualiser en conséquence le cadre juridique et les normes prudentielles pertinents. On financera en outre des études sur la demande de microcrédit en milieu rural et sur les divers produits financiers qui pourraient être fournis par les caisses villageoises.

27. La création de microentreprises sera encouragée à l'aide des mesures suivantes: i) le financement, par les CMP de la zone du projet, de la totalité ou d'une partie des apports financiers personnels requis pour avoir accès aux programmes gouvernementaux de soutien; ii) la création de trois unités permettant de dispenser des conseils et d'apporter un appui en permanence aux microentrepreneurs (cellules d'appui, de développement et d'accompagnement des microentreprises); iii) le recrutement d'un spécialiste des microentreprises au sein de l'UGP; iv) le financement de six mois-personne d'assistance technique pour former le personnel d'exécution du projet et les premiers microentrepreneurs; et v) le financement d'études de marché sectorielles en vue du développement potentiel de microentreprises.

Unité de gestion du projet

28. Le projet englobera le financement de la création d'une UGP, ayant son siège à El Harrouch et qui se composera d'un directeur de projet, de six spécialistes dans divers domaines, d'un spécialiste de la gestion de l'information qui sera chargé du suivi et de l'évaluation, d'un administrateur/directeur financier, d'un comptable, de deux techniciens et de six agents (masculins et féminins) de développement communautaire. Un financement sera également accordé pour l'achat de véhicules, de matériel et de mobilier de bureau; l'organisation d'activités de formation et de voyages d'étude; la remise en état de bâtiments à usage de bureaux; le suivi et l'évaluation des activités relevant du projet; et la réalisation d'études d'impact.

E. Coûts et financement du projet

Coûts du projet

29. Les coûts totaux du projet, y compris les provisions pour aléas d'exécution et pour aléas financiers, sont estimés à 24,1 millions de USD sur les sept ans que durera la réalisation du projet. L'élément devises en représentera environ 18% (4,4 millions de USD), tandis que le montant des droits et taxes équivalra à 14% (3,3 millions de USD). Les coûts du projet par composante sont résumés dans le tableau 1.

TABLEAU 1 - RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROJET^a
(en millions de USD)

Composantes	Monnaie locale	Devises	Total	% en devises	% des coûts de base
A. Renforcement des capacités locales	0,6	0,1	0,7	18	3
B. Appui au développement local	15,6	2,8	18,4	15	83
1. Développement agricole	10,5	1,3	11,8	11	53
2. Conservation des terres et des eaux	1,0	0,1	1,1	5	5
3. Mobilisation des ressources hydrauliques	1,4	0,4	1,8	20	8
4. Routes rurales	2,7	1,0	3,7	28	17
C. Financement rural et développement des microentreprises	0,7	0,6	1,3	45	6
D. Unité de gestion du programme	1,1	0,6	1,7	37	8
Total des coûts de base	18,0	4,1	22,1	19	100
Provisions pour aléas d'exécution et aléas financiers	1,6	0,4	2,0	15	9
Total des coûts du projet	19,6	4,5	24,1	18	109

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

Financement

30. Le projet sera financé au moyen d'un prêt du FIDA de 12,5 millions de USD, soit 52% des coûts totaux. La contribution du gouvernement, taxes comprises, équivaudra à 10,4 millions de USD, soit 43% du total. La contribution des bénéficiaires est estimée à environ 1,1 million de USD (4,8% du total des coûts) et représentera pour l'essentiel leur apport pour le financement des investissements agricoles réalisés au niveau des exploitations. Le plan de financement est présenté au tableau 2.

TABLEAU 2: PLAN DE FINANCEMENT^a
(en milliers de USD)

Composante	FIDA		Gouvernement		Bénéficiaires		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxes)	Droits et taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
A. Renforcement des capacités locales	565,1	69,6	247,0	30,4	-	-	812,2	3,4	144,8	528,2	139,2
B. Appui au développement local											
1. Développement agricole	5 136,9	39,6	6 836,4	11,8	1 006,3	7,8	12 980,3	53,9	1 451,7	9993,0	1 535,6
2. Conservation des terres et des eaux	996,2	83,0	204,0	17,0	-	-	1 200,3	5,0	54,3	941,9	204,0
3. Mobilisation des ressources hydrauliques	678,1	34,7	1 132,4	16,6	143,2	7,3	1 953,8	8,1	392,2	1 237,4	324,2
4. Routes rurales	3 357,1	84,5	616,6	15,5	-	-	3 973,7	16,5	1 100,1	2 257,0	616,6
C. Financement rural et développement des microentreprises	805,4	60,9	516,5	39,1	-	-	1 321,9	5,5	581,8	560,2	179,9
D. Unité de gestion du programme	963,5	52,5	871,2	47,5	-	-	1 834,6	7,6	663,3	845,8	325,5
Total des décaissements	12 502,3	51,9	10 424,9	43,0	1 149,5	4,8	24 076,7	100,0	4 388,0	16 363,6	3 325,0

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.



F. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes

31. **Passation des marchés.** En ce qui concerne les éléments financés par le FIDA, les marchés seront passés conformément aux directives du Fonds. Dans la mesure du possible, les marchés relatifs aux véhicules, aux matériaux, aux équipements et aux infrastructures rurales seront regroupés en lots assez importants aux fins des appels d'offres. Les marchés d'un montant égal ou supérieur à la contre-valeur de 250 000 USD feront l'objet d'un appel d'offres international et ceux d'un montant compris entre 50 000 USD et 250 000 USD feront l'objet d'appels à la concurrence locale. Les achats d'un montant inférieur à 50 000 USD seront effectués sur le marché local. Les marchés d'une contre-valeur égale ou supérieure à 50 000 USD pour ce qui est des infrastructures et de la construction/réhabilitation de bâtiments ainsi que de la fourniture de conseils feront l'objet d'appels à la concurrence locale, tandis que pour les marchés d'un montant inférieur à 50 000 USD des procédures de consultations à l'échelon national (comportant trois soumissions) seront suivies. Pour ce qui est du recrutement de consultants dont le financement sera assuré grâce au prêt du Fonds, les procédures de l'institution coopérante (UNOPS) seront applicables.

32. **Décaissement.** La réalisation du projet s'étalera sur une période de sept ans. Les retraits de fonds du compte de prêt au titre des composantes relatives à la conservation des terres et des eaux et à l'aménagement des parcours et des frais d'exploitation se feront sur présentation d'états de dépenses. La documentation correspondante justifiant lesdites dépenses sera conservée pour être inspectée par les missions de supervision du projet et les auditeurs externes. Tous les autres retraits de fonds du compte de prêt seront accompagnés de justificatifs complets.

33. Le gouvernement ouvrira au nom du projet auprès de la Banque d'Algérie un compte spécial libellé en dollars des États-Unis. Lors de l'entrée en vigueur du prêt, le FIDA effectuera un premier dépôt de 1,0 million de USD, correspondant à six mois de dépenses moyennes au titre du projet. Le compte spécial sera réapprovisionné conformément aux procédures habituelles du FIDA.

34. **Comptabilité et vérification des comptes.** L'UGP établira des états financiers concernant les activités relevant du projet, tant à l'intention des responsables de ce dernier que des différents partenaires contractuels concernés. Elle veillera à ce que la tenue des livres de comptes soit conforme aux pratiques gouvernementales et à des procédures ayant l'agrément du FIDA. L'Inspection générale des finances vérifiera les états financiers chaque année. Des rapports de vérification certifiés, comportant une déclaration relative à l'adéquation des systèmes comptables et des contrôles internes de l'organisme d'exécution et accompagnés d'un avis distinct relatif aux états de dépenses et au compte spécial, seront communiqués au FIDA six mois au plus tard après la clôture de l'exercice financier.

G. Organisation et gestion

35. La responsabilité globale de la réalisation du projet incombe au Ministère de l'agriculture, qui confiera à son tour la gestion et la coordination des activités relevant du projet à sa Direction générale des forêts (DGF). Un comité national de pilotage, ayant à sa tête le Ministre de l'agriculture, représenté par le Secrétaire général, et composé des directeurs des différents départements et organismes participants, approuvera les plans de travail et budgets annuels et tranchera les questions de politique générale.

36. L'exécution du projet sur le terrain relèvera de la responsabilité d'une UGP (voir paragraphe 28), qui relèvera directement de la DGF. L'UGP coordonnera les activités relevant du projet et sera plus précisément responsable de sa gestion et de ses aspects administratifs et financiers (y compris pour ce qui est de la comptabilité), ainsi que des tâches de suivi et d'évaluation. Des conventions subsidiaires seront conclues entre l'UGP et les administrations régionales aux fins de la définition des responsabilités précises incombant aux diverses administrations locales prenant part à



l'exécution des activités relevant du projet. L'organigramme du projet figure à l'appendice V et l'on trouvera des informations détaillées sur les questions d'organisation et de gestion à l'appendice VI.

H. Justification économique

37. **Bénéficiaires visés.** Des activités telles que la réfection de routes rurales et de pistes forestières, la collecte et la diffusion d'informations commerciales, la mise en place d'institutions financières au niveau local et l'appui aux comités de développement locaux profiteront à l'ensemble de la population rurale de la zone du projet, estimée à 23 600 personnes (soit 3 584 ménages). On prévoit qu'environ 40% des exploitations actuelles auront adopté les paquets technologiques améliorés d'ici la septième année du projet. Les composantes relatives au développement agricole et à la conservation des sols et des eaux concerneront environ 9 500 personnes. La création de microentreprises rurales profitera, entre autres, aux groupements locaux d'agriculteurs, aux paysans sans terre, aux jeunes chômeurs et aux femmes.

38. **Avantages.** Les activités portant sur le renforcement des capacités des institutions locales et des agriculteurs, la promotion de services financiers et commerciaux et l'appui à la production de cultures de rapport donneront une impulsion nouvelle aux autres activités agricoles et économiques. Ces dernières sont entravées par des coûts de transaction élevés (difficultés d'accès aux marchés, aux services financiers, aux nouvelles technologies et à l'information). Les avantages et l'impact économiques découleront: i) de l'augmentation et de la diversification de la base de production agricole (accroissement de 13 000 tonnes de fruits, de 2,5 millions de tonnes de fourrage, de 3 300 tonnes de produits maraîchers et de 700 tonnes de légumineuses) et de la hausse concomitante des revenus, par suite de l'adoption de technologies améliorées, du développement de l'irrigation, de l'extension des surfaces cultivées, de la réduction des jachères et d'une évolution vers des spéculations plus rémunératrices (il s'agira principalement de l'abandon progressif des céréales au profit des cultures fruitières); ii) de la réduction des coûts de transactions commerciales grâce au meilleur accès aux services financiers, aux informations commerciales et aux marchés que permettra la remise en état des routes rurales; iii) de l'accroissement des capacités d'investissement dû au fait qu'une plus grande valeur ajoutée sera retenue au niveau local; iv) de l'amélioration de l'accès aux activités de formation et aux technologies adaptées des groupes de population les plus pauvres en général et des femmes en particulier; v) du renforcement des pouvoirs de négociation des producteurs; vi) de l'amélioration des conditions de vie des femmes et de l'intensification de leur participation au développement local et à la gestion de groupes; et vii) du ralentissement de la dégradation des ressources naturelles.

39. On a établi des modèles de fermes et d'activités afin d'évaluer la viabilité financière des différents investissements relatifs à la production agricole et aux microentreprises. Il ressort de tous les modèles que les investissements proposés auront vraisemblablement pour effet d'augmenter les revenus par exploitation dans une proportion comprise entre 3 et 23. Une analyse économique a été conduite sur une période de 30 ans et a tenu compte exclusivement des avantages imputables au développement agricole (à l'exclusion du développement des microentreprises, de la réduction des coûts de transaction et d'autres avantages non quantifiables tels que ceux résultant de l'aménagement des routes rurales, de l'approvisionnement en eau de boisson et d'autres infrastructures socio-économiques). Si tous les coûts du projet sont pris en considération, le taux interne de rentabilité économique du projet est de l'ordre de 13,2%. Si l'on ne tient pas compte des coûts d'investissement et des coûts renouvelables de la sous-composante routes rurales, le taux s'établit à 14,9%. Il ressort de l'analyse de sensibilité que le taux interne de rentabilité économique restera solide et se situera autour de 10% même en cas de diminution de 20% des avantages et d'augmentation simultanée de 20% des coûts totaux.

I. Risques

40. L'un des principaux risques auxquels le projet sera vraisemblablement confronté tient à la difficulté qu'il y a à promouvoir de manière efficace une approche participative qui associe les bénéficiaires au processus de prise de décisions. Cela s'explique par de multiples raisons, dont la principale est néanmoins la compréhension insuffisante de ce type d'approche que l'on constate chez les bénéficiaires et le personnel des administrations. Pour minimiser ce risque, le projet encouragera les activités de développement communautaire, notamment sur les plans de l'information, de la communication et de la sensibilisation, et mettra en place des activités de formation aux méthodes participatives à l'intention du personnel chargé de l'exécution du projet. D'autres risques ont trait à l'instabilité de la situation en matière de sécurité dans la zone du projet. Pour limiter les retards que ce risque pourrait entraîner, une période d'exécution du projet de sept ans a été retenue.

J. Impact sur l'environnement

41. Le projet proposé a été classé dans la catégorie B. Les initiatives concernant la conservation des terres et des eaux et l'aménagement des parcours devraient avoir un impact positif sur l'environnement car elles permettront de lutter contre l'érosion, de maintenir sur le long terme la fertilité des sols et de protéger la disponibilité d'eau en aval. Ces résultats seront obtenus grâce à une adhésion accrue des agriculteurs et des pasteurs aux pratiques améliorées de gestion des ressources naturelles encouragées par le projet.

K. Caractéristiques novatrices

42. Le projet comporte plusieurs aspects novateurs. Il confèrera aux bénéficiaires, regroupés au niveau d'unités socio-territoriales homogènes (*mechta*), le pouvoir de mettre en oeuvre des plans locaux de développement participatif. Il permettra la mise en place d'infrastructures locales de financement rural en vue de mobiliser l'épargne et d'accorder des crédits; et il contribuera à la définition d'une stratégie appropriée pour assurer le développement des zones montagneuses du pays en général et des bassins versants en particulier, stratégie qui pourrait être extrapolée et reprise sur l'ensemble du territoire de l'Algérie.

TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

43. Un accord de prêt entre la République algérienne démocratique et populaire et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.

44. La République algérienne démocratique et populaire est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

45. Il m'est acquis que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.



QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION

46. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République algérienne démocratique et populaire un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à neuf millions sept cent mille droits de tirage spéciaux (9 700 000 DTS) venant à échéance le 15 septembre 2021 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'un taux d'intérêt équivalant à 50% du taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président
Lennart Båge

RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ

(Négociations conclues le 2 novembre 2001)

1. Outre les fonds provenant du prêt, et quand cela s'avère nécessaire, le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire (le Gouvernement) met à la disposition du Ministère de l'agriculture (l'Agent principal du projet) des facilités et services pour exécuter le projet conformément aux dispositions de l'accord de prêt. Sans limiter le caractère général de ce qui précède, le Gouvernement met à la disposition de l'Agent principal du projet au cours de la période d'exécution du projet des fonds de contrepartie provenant de ses ressources propres pour un montant global équivalant à la contre-valeur d'environ 10 450 000 USD, conformément à ses procédures nationales habituelles. Les fonds de contrepartie du Gouvernement comprennent l'ensemble des droits, impôts et taxes, les salaires, les fonds provenant du FNRDA et le crédit provenant de la CNMA. À cet effet, le Gouvernement procède chaque année fiscale à des affectations budgétaires égales au montant des fonds de contrepartie tels qu'ils sont prévus dans le programme de travail et budget annuel relatif à l'année du projet considérée, et met d'avance annuellement ces affectations budgétaires à la disposition de l'Agent principal du projet conformément aux procédures nationales habituelles.
2. Le Gouvernement veillera à ce que les fonds de soutien du FNRDA et de crédit lié gérés par la CNMA soient assurés pour la durée de l'exécution du projet.
3. Le Gouvernement veillera à ce que l'Agent principal du projet réalise un programme de pistes forestières, identifié par l'Agent principal du projet et le FIDA, sur son budget propre, tout en respectant des délais de réalisation compatibles avec ceux des pistes rurales réalisées dans le cadre du projet.
4. Le Gouvernement veillera à ce que l'Agent principal du projet réalise dans le cadre de son programme national les activités de reboisement de protection et de correction torrentielle prévues dans la zone du projet dans le cadre d'aménagement du bassin versant.
5. Le Gouvernement veillera à ce que le programme national en matière de santé animale prévu pour les wilayas de Constantine et Skikda couvre en priorité la zone du projet et soit réalisé durant les quatre premières années du projet.
6. Afin de maintenir de saines pratiques environnementales telles que prévues à la Section 7.15 (Protection de l'environnement) des Conditions générales, le Gouvernement prend, dans le cadre du projet, les mesures nécessaires en matière de gestion des pesticides et, à cette fin, veille à ce que les pesticides fournis dans le cadre du projet ne comprennent aucun pesticide soit interdit par le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et ses avenants, soit visé aux tableaux 1 (très dangereux) et 2 (dangereux) de la "Recommended Classification of Pesticides by Hazard and Guidelines to Classification 1996-1997" de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et ses avenants.

ANNEXE

7. Le S&E au niveau du projet sera assuré par la Direction générale des forêts de l'Agent principal du projet, par le biais du directeur du projet et l'informaticien responsable du S&E de l'UGP. Le responsable du S&E de l'UGP devra assurer la collecte des données auprès des spécialistes matière de l'UGP. L'ensemble des indicateurs de performance et d'impact du système de S&E, y compris les études et enquêtes, sera sous-traité à des bureaux d'études spécialisés, sélectionnés sur la base d'appels d'offres approuvés par l'Institution coopérante. Le responsable S&E de l'UGP sera chargé, en relation avec le bureau d'études retenu, de la production des rapports de suivi et d'évaluation du projet. Avec l'appui du bureau d'études et conformément au cadre logique du programme, il définira le système de S&E, comprenant les indicateurs de performance du projet, les indicateurs de résultats physiques et financiers et les indicateurs d'impact, la périodicité des opérations de suivi, la méthode de collecte des informations et des données, les méthodes et support de leur diffusion et de leur utilisation. Le nombre d'indicateurs clés de S&E sera limité et défini en fonction de critères d'utilisation, de coût de recueil et de traitement de l'information et de fiabilité des données. Une attention particulière sera accordée à la mise en place de procédures pour l'organisation d'exercices de S&E participatifs. Le système de S&E ainsi défini fera partie intégrante du cahier des charges qui accompagne le contrat de prestation de service qui lie le projet au bureau d'études retenu.
8. Le Gouvernement assurera le personnel du projet contre les risques de maladie et d'accident selon les pratiques habituelles en vigueur dans la fonction publique.
9. Le Gouvernement s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes aux postes à pourvoir dans le cadre du projet.
10. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables aux décaissements des fonds du prêt:
- a) un compte spécial n'ait été ouvert auprès de la Banque d'Algérie; et
 - b) une convention-cadre entre l'Agent principal du projet et la CNMA pour la mise en œuvre des trois CMP dans la zone du projet, préalablement approuvée par le FIDA et l'Institution coopérante, n'ait été signée.
11. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions additionnelles à l'entrée en vigueur de l'accord de prêt:
- a) le Gouvernement a mis des locaux à la disposition de l'UGP, des CMP, des cellules d'appui, de développement et d'accompagnement des microentreprises du projet et des cellules d'animation pour le développement participatif du projet;
 - b) le directeur et les huit cadres de l'UGP ont été sélectionnés par voie d'appel à candidature et nommés conformément aux dispositions de l'accord de prêt;
 - c) le FIDA a reçu l'engagement écrit de la CNMA d'établir les trois CMP;
 - d) l'accord de prêt a été dûment signé et le Gouvernement a transmis au FIDA un décret présidentiel d'approbation pour son exécution; et
 - e) un avis juridique favorable, délivré par le secrétaire général du gouvernement, acceptable tant en la forme que sur le fond a été remis au FIDA par le Gouvernement.

COUNTRY DATA

PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC OF ALGERIA

Land area (km ² thousand) 1997 1/	2 382	GNI per capita (USD) 1999 4/	1 550
Total population (million) 1999 4/	30.0	Average annual real rate of growth of GNP per capita, 1990-98 2/	-1.0
Population density (people per km ²) 1998 1/	13	Average annual rate of inflation, 1990-98 2/	21.1
Local currency	Algerian Dinar (DZD)	Exchange rate: USD 1 =	DZD 80
Social Indicators		Economic Indicators	
Population (average annual population growth rate) 1980-98 1/	2.6	GDP (USD million) 1999 4/	47 872
Crude birth rate (per thousand people) 1998 1/	26	Average annual rate of growth of GDP 1/	
Crude death rate (per thousand people) 1998 1/	6	1980-90	2.7
Infant mortality rate (per thousand live births) 1998 1/	35	1990-98	1.2
Life expectancy at birth (years) 1998 1/	71	Sectoral distribution of GDP, 1998 1/	
Number of rural poor (million) (approximate) 1/	3.7	% agriculture	12
Poor as % of total rural population 1/	30	% industry	47
Total labour force (million) 1998 1/	9.9	% manufacturing	11
Female labour force as % of total, 1998 1/	26	% services	41
Education		Consumption, 1998 1/	
Primary school gross enrolment (% of relevant age group) 1997 1/	108 a/	General government consumption (as % of GDP)	18
Adult literacy rate (% age 15 and above) 1998 3/	65	Private consumption (as % of GDP)	55
Nutrition		Gross domestic savings (as % of GDP)	
Daily calorie supply per capita, 1997 3/	2 853	Balance of Payments (USD million)	
Prevalence of child malnutrition (height for age % of children under 5) 1992-98 1/	18	Merchandise exports, 1998 1/	n.a.
Prevalence of child malnutrition (weight for age % of children under 5) 1992-98 1/	13	Merchandise imports, 1998 1/	n.a.
Health		Balance of merchandise trade	
Health expenditure, total (as % of GDP) 1990-98 1/	4.6	Current account balances (USD million)	
Physicians (per thousand people) 1990-98 1/	0.80	before official transfers, 1998 1/	n.a.
Percentage population without access to safe water 1990-98 3/	10	after official transfers, 1998 1/	n.a.
Percentage population without access to health services 1981-93 3/	n.a.	Foreign direct investment, 1998 1/	5
Percentage population without access to sanitation 1990-98 3/	9	Government Finance	
Agriculture and Food		Overall budget surplus/deficit (including grants) (as % of GDP) 1997 1/	
Food imports as percentage of total merchandise imports 1998 1/	n.a.	Total expenditure (% of GDP) 1997 1/	29.2 a/
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land) 1995-97 1/	80	Total external debt (USD million) 1998 1/	30 665
Food production index (1989-91=100) 1996-98 1/	129.4	Present value of debt (as % of GNP) 1998 1/	66
Land Use		Total debt service (% of exports of goods and services) 1998 1/	42.0
Arable land as % of land area, 1997 1/	3.2	Nominal lending rate of banks, 1998 1/	n.a.
Forest area (km ² thousand) 1995 1/	19	Nominal deposit rate of banks, 1998 1/	n.a.
Forest area as % of total land area, 1995 1/	0.8		
Irrigated land as % of cropland, 1995-97 1/	6.9		

n.a. not available.

a/ Data are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *World Development Report*, 20002/ World Bank, *Atlas*, 20003/ UNDP, *Human Development Report*, 20004/ World Bank, *World Development Indicators database*, 2001

PREVIOUS IFAD LOANS

Loan No	PROJECT TITLE	Initiating Institutions	Cooperating Institutions	Terms Of Loans 1/	Approval Date	Effectiveness Date	Actual Closing Date	Loan Amount SDR million	Disbursements as at 31.8.2001	
									SDR million	%
ONGOING PROJECTS										
276 AL	Artisanal Fisheries Pilot Development Project	IFAD	UNDP/OPS	o	12.12.90	01.08.92	<u>30.6.01</u>	6.3	5.7	90%
Sub-Total										
CLOSED LOANS										
226 AL	Pilot Project in Algeria and Tunisia for the Integrated Rural Development of the Mellegue Watershed	IFAD	AFESD	o	15.09.88	09.09.89	16.06.00	10.9	5.7	52%
197-AL	Cereal and Livestock Smallholder Development Project in the wilay of Tjaret	IFAD	AFESD	o	03.12.86	24.09.87	22.04.99	8.4	4.4	52%
Sub-Total										
Total										

1/ o: ordinary



CADRE LOGIQUE

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources d'information	Hypothèses (H) – risques (R)
1. OBJECTIF GLOBAL			
1.1. Contribuer à l'allègement de la pauvreté rurale ainsi qu'à la restauration et à la gestion durable des ressources naturelles.	<ul style="list-style-type: none"> - Le revenu moyen des ménages a augmenté - La sécurité alimentaire des populations s'est améliorée - La tendance de dégradation des ressources naturelles est inversée 	<ul style="list-style-type: none"> - Statistiques agricoles de la wilaya - Études et enquêtes anthropométriques - Études d'impact socio-économiques - Revue à mi-parcours du projet - Rapports d'achèvement et d'évaluation finale du Projet 	<ul style="list-style-type: none"> - ((R) Absence ou insuffisance de textes réglementaires concernant la propriété foncière. - (R) Divergences entre les responsables administratifs locaux et les populations rurales
2. OBJECTIFS SPECIFIQUE			
2.1. Renforcer les capacités locales de planification à la base de gestion du développement rural, de conception et mise en œuvre de microprojets.	<ul style="list-style-type: none"> - Des PDM sont élaborés par 60% des mechtas ciblées et approuvées par le projet - Les capacités d'organisation et de gestion des populations rurales sont renforcées - 40% des populations sont en mesure de préparer leur programme de développement des exploitations (PDE) 	<ul style="list-style-type: none"> - Études et enquêtes de suivi et évaluation - Études d'impact socio-économiques - Revue à mi-parcours du projet - Rapport d'achèvement du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - (H) Bon niveau d'adhésion des bénéficiaires aux objectifs et aux actions du projet - (R) Influence excessive des agents techniques dans l'élaboration des PDM et des PDE au détriment de l'expression des populations
2.2. Diversifier les sources de revenu et faciliter l'accès aux services financiers de proximité.	<ul style="list-style-type: none"> - Des microentreprises génèrent des revenus pour le groupe cible ; - L'arboriculture et l'élevage contribuent significativement aux revenus des agriculteurs; - Les femmes et les jeunes accèdent aux services financiers 	<ul style="list-style-type: none"> - Statistiques agricoles de la wilaya - Études et enquêtes de suivi et évaluation - Revue à mi-parcours du projet - Rapport d'achèvement du Projet 	<ul style="list-style-type: none"> - (H) Bon niveau d'information et de sensibilization sur les potentialités du Projet - (H) Mise à disposition des populations de technologies acceptables et adaptables à leurs besoins





Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources d'information	Hypothèses (H) – risques (R)
3. RESULTATS OU PRODUITS			
3.1. Un processus de programmation participative est mis en place et est progressivement pris en charge par les acteurs locaux.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de programme de développement des exploitations (PDE) préparés par les populations - Nombre de microprojets (MP) présentés au financement - Nombre total de MP financés 	<ul style="list-style-type: none"> - Études et enquêtes de suivi et évaluation - Études d'impact socio-économiques - Revue à mi-parcours du projet - Rapport d'achèvement du Projet 	<ul style="list-style-type: none"> - (R) Influence excessive des agents techniques dans l'élaboration des PDE au détriment de l'expression des populations
3.2. La participation des femmes et des jeunes au développement local et à la gestion des investissements est accrue.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de MP financés pour les femmes et les jeunes - Nombre d'associations d'intérêt économique fonctionnelles créées par les femmes et les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> - Études et enquêtes de suivi et évaluation - Revue à mi-parcours du projet - Rapport d'achèvement du Projet 	<ul style="list-style-type: none"> - (H) Correspondance des MP financés avec les besoins réels des femmes et des jeunes - (R) Qualité de l'appui et du conseil n est pas au niveau
3.3. Des systèmes de production agricoles durables et protecteurs de l'environnement sont adoptés.	<ul style="list-style-type: none"> - Les actions de reconversion ont touché 50% des terres agricoles - 40% des exploitations ciblées par le projet ont amélioré leurs systèmes de production en sec ou en irrigué ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes de suivi et évaluation - Revue à mi-parcours du projet - Rapport d'achèvement du Projet 	<ul style="list-style-type: none"> - (R) Adoption limitée par les agriculteurs des systèmes de production conservateurs des ressources
3.4. Un système de financement de proximité est mis en place à titre pilote. et pris en charge par la population.	<ul style="list-style-type: none"> - Trois Caisses mutuelles de proximité mises en place et fonctionnelles - Nombre total de demandes de microcrédits - Nombre demandé/accordé de microcrédits pour les femmes et les jeunes - Taux de remboursement des microcrédits par catégories de demandeurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Études et enquêtes de suivi et évaluation - Revue à mi-parcours du projet - Rapport d'achèvement du Projet 	<ul style="list-style-type: none"> - (H) Bonne appropriation par le groupe cible du système de microfinance mis en place par le Projet - (R) Faible taux de remboursement des prêts
3.5. L'accès aux zones de production et aux marchés est facilité et le niveau des infrastructures sociales amélioré	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de mechtas désenclavées - Nombre de km de pistes rurales ouvertes/réhabilités - Nombre de points d'eau potable créés/réhabilités 	<ul style="list-style-type: none"> - Études et enquêtes de suivi et évaluation - Revue à mi-parcours du projet - Rapport d'achèvement du Projet 	<ul style="list-style-type: none"> - (R) Lenteur du processus de désenclavement - (R) Entretien des points d'eau faiblement assuré par la population.

COÛTS ET FINANCEMENT
Catégories de décaissement par source de financement
(USD '000)

	FIDA		Bénéfic.		Gouvernement		Total		Devises	Local (Excl) Taxes)	Droits de Douanes et Taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
A. Coûts d'investissement											
Etudes	235.7	85.1	-	-	41.2	14.9	277.0	1.2	21.2	214.5	41.2
Genie Civil	8 631.9	57.8	331.9	2.2	5 976.9	40	14 940.7	62.1	1 896.7	10 622.9	2 421.1
Moyens de transport	368.2	71.1	-	-	149.3	28.9	517.5	2.2	352.9	15.3	149.3
Equipement	492.9	35.5	49.5	3.6	845.1	60.9	1 387.5	5.8	627.5	508.5	251.4
Assistance technique	821.5	97.7	-	-	19.3	2.3	840.8	3.5	714.3	107.1	19.3
Formation	626.0	88.3	-	-	83.2	11.7	709.1	2.9	67.4	558.6	83.2
Fonds	391.4	78.8	-	-	105.1	21.2	496.5	2.1	320.9	70.4	105.1
Sous-total	11 567.5	60.3	381.3	2.0	7 220.2	37.7	19 169.1	79.6	4 000.9	12 097.4	3 070.7
B. Coûts de fonctionnement											
Personnel	32.7	2.7	-	-	1 198.2	97.3	1 223.3	5.1	-	1 022.8	208.1
Coûts de fonctionnement	233.9	83.5	-	-	46.2	16.5	280.1	1.2	56.0	177.9	46.2
Entretien des investissements	668.2	19.7	768.2	22.6	1 960.3	57.7	3 396.6	14.1	331.1	3 065.5	-
Sous-total	934.7	19.0	768.2	15.7	3 204.7	65.3	4 900.0	20.4	387.1	4 266.2	254.3
	12 502.3	51.9	1 149.5	4.8	10 424.9	43.3	24 069.1	100.0	4 388.0	16 363.6	3 325.0

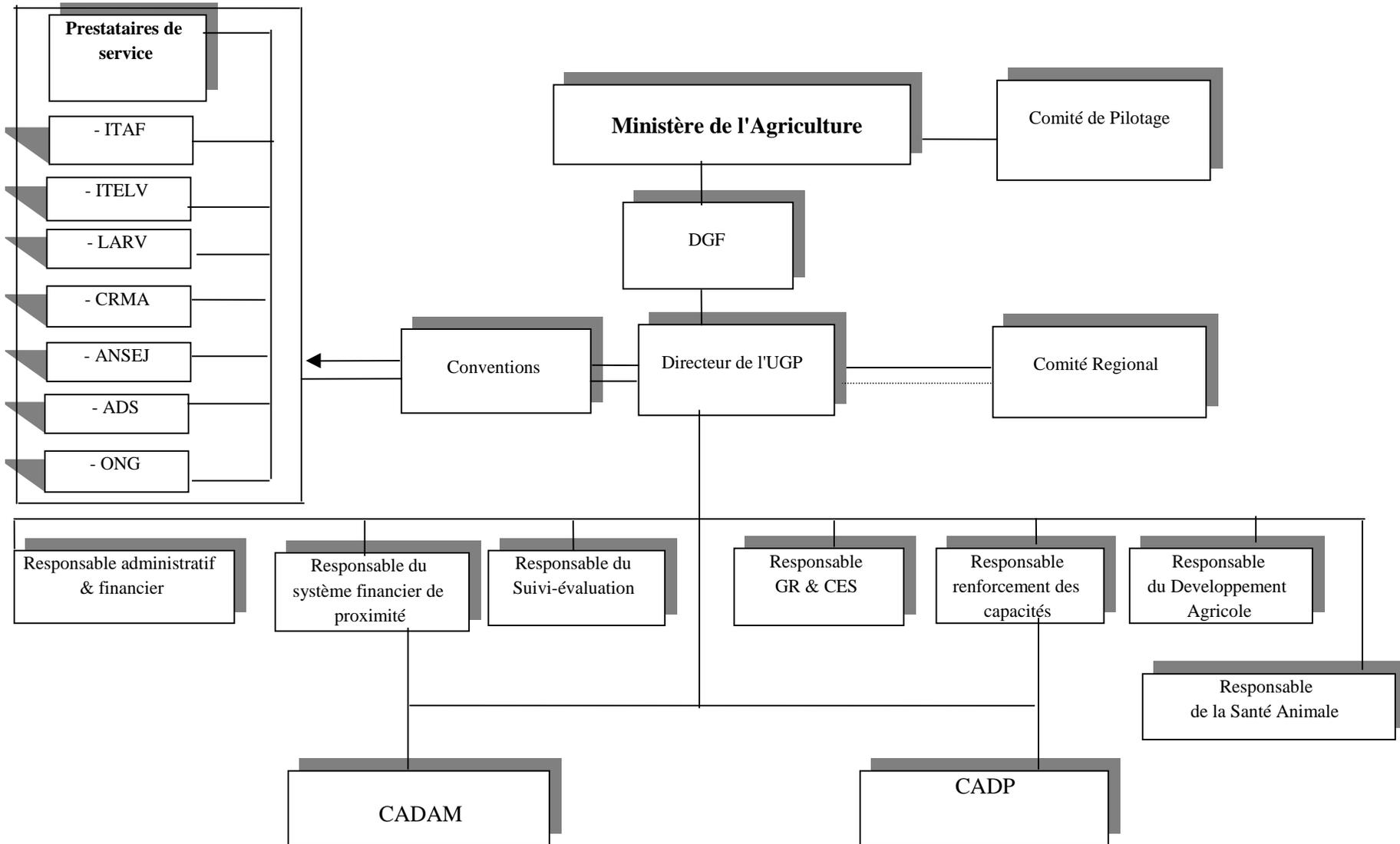


Table 2: Catégories de dépenses par composantes – Coûts de base
(USD million)

	Renforcement des capacités locales	Appui aux programmes de développement locaux				Appui aux microentreprises et à la commercialization	Appui aux systèmes financiers ruraux	Coordination et gestion du Projet	Total		
		Développement Agricole	Conservation des eaux et des sols	Mobilisation hydraulique	Désenclavement					Micro- entreprises	Commercialization
I. Investment Costs											
A. Etudes	-	-	0.0	0.0	-	-	0.1	0.2	0.3		
B. Génie Civil											
Aménagements hydroagricoles	-	-	-	1.8	-	-	-	-	1.8		
Aménagements agricoles	-	8.2	-	-	-	-	-	-	8.2		
Aménagements fonciers	-	-	1.2	-	-	-	-	-	1.2		
Pistes	-	-	-	-	3.6	-	-	-	3.6		
Construction/Aménagement de locaux	-	0.1	-	-	-	-	-	0.0	0.1		
Subtotal	-	8.3	1.2	1.8	3.6	-	-	0.0	14.9		
C. Moyens de transport											
Véhicules	0.1	-	-	0.0	-	-	-	0.4	0.5		
D. Equipement											
Equipement agricole	-	1.2	-	-	-	-	-	-	1.2		
Equipement informatique	0.0	-	-	-	-	-	0.0	0.0	0.0		
Matériel et mobilier de bureau	0.1	-	-	0.0	-	-	-	0.0	0.1		
Matériel de démonstration	-	0.1	-	-	-	-	-	-	0.1		
Subtotal	0.1	1.3	-	0.0	-	-	0.0	0.0	1.4		
E. Assistance technique											
AT nationale	0.1	0.0	-	-	-	-	0.0	-	0.1		
AT internationale	-	0.2	-	-	-	-	0.3	0.3	0.7		
Subtotal	0.1	0.2	-	-	-	-	0.3	0.3	0.8		
F. Formation	0.3	0.3	-	-	-	-	0.1	0.0	0.7		
G. Fonds											
Capitalization des CMP	-	-	-	-	-	-	0.4	-	0.4		
Appui à l'investissement local	0.1	-	-	-	-	-	-	-	0.1		
Subtotal	0.1	-	-	-	-	-	0.4	-	0.5		
	0.6	10.0	1.2	1.9	3.6	-	0.9	1.0	19.2		
A. Personnel											
Salaires	-	-	-	-	-	-	-	0.7	0.7		
Indemnités (perdiem)	0.1	-	-	-	-	-	0.4	0.0	0.6		
Subtotal	0.1	-	-	-	-	-	0.4	0.7	1.2		
B. Coûts de fonctionnement											
Fonctionnement véhicules	0.0	-	-	0.0	-	-	0.0	0.1	0.1		
Fonctionnement équipements	0.1	-	-	-	-	-	0.0	0.1	0.2		
Subtotal	0.1	-	-	0.0	-	-	0.0	0.1	0.3		
C. Entretien des investissements											
	-	3.0	-	0.1	0.3	-	-	-	3.4		
	0.2	3.0	-	0.1	0.3	-	0.4	0.8	4.9		
	0.8	13.0	1.2	2.0	4.0	-	1.3	1.8	24.1		
Taxes	0.1	1.5	0.2	0.3	0.6	-	0.2	0.3	3.3		
Foreign Exchange	0.1	1.5	0.1	0.4	1.1	-	0.6	0.7	4.4		



ORGANIGRAMME DU PROJET



LARV: Laboratoire régional vétérinaire



ORGANISATION ET GESTION

1. Le projet sera placé sous la tutelle administrative du Ministère de l'Agriculture (MA) représenté par la Direction Générale des Forêts compte tenu de sa mission d'exécution des programmes de mise en valeur des bassins versants et de préservation des terres contre l'érosion. Le mode d'organisation et de gestion devra répondre aux principes i) d'utilisation rationnelle des ressources humaines dont le projet dispose et ii) de maîtrise de l'exécution des activités et de la gestion du projet. Par conséquent, le Projet limitera ses fonctions à celles relatives à la programmation, l'organisation, la gestion et le suivi-évaluation et en sous-traitant les activités d'exécution aux administrations concernées et par le recours à des appels d'offre selon la réglementation en vigueur.

A. Coordination et gestion

Coordination nationale et régionale

2. Le Comité national de pilotage (CNP) sera chargé de la supervision générale du projet pour lequel il exercera des fonctions d'orientation. Il constituera aussi un cadre de dialogue et de concertation entre le MA et les principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet. Il sera présidé par le Ministre de l'agriculture, représenté par le Secrétaire Général, et sera constitué des directeurs des différents départements intéressés des Ministères concernés par le Projet (Agriculture, Finances, Intérieur, Travaux publics et Ressources en eau) ainsi que des institutions impliquées (Banque algérienne de développement (BAD), Caisse nationale de mutualité agricole (CNMA), Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) et Agence de développement social (ADS)). Le CNP se réunit au moins une fois par an, pour l'analyse et l'approbation du bilan d'activité annuel du projet ainsi que l'examen du Programme de travail et budget annuel (PTBA).

3. Au niveau de la zone du projet, une Commission régionale (CR) sera constituée. Elle sera présidée à tour de rôle par le Wali ou son représentant de Skikda et de Constantine et comprend les représentants des Walis de Skikda et de Constantine (Direction des services agricoles (DSA), Conservation des forêts (CF) et DHW), des Daïra, des Assemblées populaires communales (APC), des Caisses régionales de mutualité agricole (CRMA) et des Chambres d'agriculture. La CR sera chargée de la coordination du projet au niveau régional et donnera par conséquent un avis sur les PTBA, les rapports d'activité et sur la gestion des différentes conventions et contrats qui lient le projet aux différents prestataires de service. Elle émettra des recommandations au CNP. Les réunions de cette Commission auront lieu deux fois par an, soit alternativement à Skikda et à Constantine, soit au Siège du Projet.

Unité de gestion du projet (UGP)

4. L'UGP sera basée à Constantine compte tenu des avantages offerts i) par la présence des différents prestataires de service potentiels (bureaux d'étude, stations de recherche développement..) et ii) par les facilités de recrutement de personnel qualifié. L'UGP jouira de l'autonomie de gestion administrative et financière lui permettant, dans la limite des PTBA approuvés, de signer des contrats avec les opérateurs sélectionnés pour l'exécution des activités et des conventions avec les institutions et organismes intervenant dans des activités du projet. L'UGP répondra hiérarchiquement au Directeur général des forêts et fonctionnellement au CNP.

5. Une cellule au sein de la DGF et composée du personnel de la DGF suivant : le sous-directeur chargé des aménagements des bassins versants, le financier de la Direction de la Planification et un représentant des services administratifs, assurera la liaison entre l'UGP et la DGF.



6. L'UGP sera animée par un Directeur assisté par 6 experts-matière, un informaticien responsable du Suivi et Évaluation et un responsable administratif et financier. Les 6 experts matière sont respectivement: a) un agronome/sylvo-pastoraliste, b) un vétérinaire, c) un spécialiste en conservation des eaux et des sols (CES) et génie rural (GR), d) un spécialiste en microentreprise, e) un spécialiste en microfinance et f) un sociologue rural. Tous les cadres rendront compte de leurs activités au Directeur de l'UGP au moyen de rapports mensuels. L'UGP mobilisera également a) un aide-comptable, b) deux techniciens supérieurs spécialisés en arboriculture et en élevage, c) 6 animateurs (3 hommes et 3 femmes) et 5 personnels de soutien.

7. L'UGP implantera dans la zone du projet, 3 Centres d'Aide, de développement et d'assistance aux micro-entreprises (CADAM) qui joueront le rôle de guichet unique pour les micro-entrepreneurs en assurant le soutien à la constitution des dossiers de création de la microentreprise, et le suivi et l'accompagnement des entrepreneurs. Ils seront créés au niveau des Caisses Mutuelles de Proximité (CMP). Par ailleurs, il sera créé au sein de la zone du projet trois Centres d'animation pour le développement participatif (CADP) situés respectivement dans les communes de Zighout Youcef et de Ouled Habeba et dans la zone de Zardezas/Essebt. Ces centres sont composés d'un bureau pour la coordination des activités des animateurs (trices) et des formateurs (trices) et d'une salle de classe équipée pour 20 élèves. Ces centres seront chargés i) de l'organisation, du suivi et de l'évaluation des actions d'animation, de formation et d'appui technique, et ii) de l'alphabétisation fonctionnelle des bénéficiaires. Sur le terrain, l'UGP bénéficiera du soutien de personnel détaché de l'ANSEJ et de l'ADS pour l'appui à la promotion et à la constitution de micro-entreprises. En outre, la CNMA appuiera le responsable de la microfinance au sein de l'UGP, par une formation adéquate et un suivi rapproché des opérations.

B. Mise en œuvre du Projet

8. **Partenariats scientifiques.** Un nombre relativement important d'activités de recherche-développement seront engagées ou poursuivies avec l'appui du projet. La relation entre le projet et les Instituts techniques spécialisés de recherche au développement sera formalisée par une relation de partenariat scientifique matérialisée par: i) une convention-cadre de partenariat scientifique définissant les objectifs généraux de la coopération, les modalités de définition, de programmation, d'exécution, de suivi, d'évaluation applicables à chaque objectif de recherche, et ii) des conventions programmes annuelles par activité de recherche développement, précisant l'objectif et les résultats attendus, les moyens et le budget affectés par le projet, les modalités de programmation, d'exécution, de suivi, d'évaluation applicables à chaque activité de recherche et le calendrier indicatif d'exécution. Dans ce cadre trois Instituts sont particulièrement concernés : l'ITELV, l'ITAF et l'INPV.

9. **Partenariat en appui conseil.** De la même façon que pour la recherche développement, des conventions cadres ainsi que des conventions programmes annuelles définiront le contenu, la programmation, le suivi et l'évaluation des activités de soutien technique que réaliseront les Instituts techniques aux bénéficiaires du projet.

10. **Composante : Renforcement des capacités locales.** L'approche participative sera mise en œuvre par 3 animateurs, 3 animatrices et 6 spécialistes matières recrutés par l'UGP. Les animateurs (trices) mèneront leurs activités à partir i) des 3 Centres d'animation pour le développement participatif (CADP) situés à proximité des populations, gérés par le sociologue rural, responsable du renforcement des capacités et disposeront des moyens de transport et de travail (outils informatiques...) nécessaires. Afin de mener l'animation du programme de promotion de la microentreprise, trois animateurs (trices) seront détachés aux trois Cellules d'appui, de développement et d'accompagnement des microentreprises (CADAM), gérées par le Responsable/spécialiste en microentreprises et dotées des moyens matériels nécessaires.



11. Il est prévu un programme d'alphabétisation fonctionnelle destiné en priorité aux femmes qui bénéficient des actions du projet et aux membres et responsables d'associations ou de groupements à caractère économique. Ce programme sera réalisé dans un cadre contractuel, par une organisation non gouvernementale (ONG) spécialisée avec la participation des animatrices qui mèneront des actions de sensibilisation et d'animation auprès des femmes.

La mise en œuvre des programmes de développement

12. **Développement agricole.** Les actions de transformation des systèmes de production seront précédées par des activités de sensibilisation et d'animation menées par les animateurs (trices) du projet appuyés par les spécialistes matières. Elles aboutiront à i) l'identification des populations cibles qui adhèrent au projet ii) une élaboration participative de plans de développement des mechtas et des exploitations et iii) une définition participative des actions prioritaires. Avec la participation des bénéficiaires, un programme de réalisation de travaux d'aménagement, d'appui technique et de recherche développement est élaboré pour son exécution dès la deuxième année du projet. Sur cette base, des conventions et programmes annuelles seront signées entre le projet et les Instituts techniques d'arboriculture fruitière (ITAF), l'Institut technique d'élevage (ITELV) et l'Institut national de la protection des végétaux (INPV). Le programme de recherche développement doit refléter les préoccupations des agriculteurs et s'inscrit dans la stratégie et les objectifs du projet. Le contrôle et la réception des travaux d'aménagement sylvo-pastoraux réalisés à l'entreprise seront sous-traités aux Conservations des forêts des deux Wilayas.

13. **Petite et moyenne irrigation.** Les futurs bénéficiaires des sous-projets de fonçage de puits, de bassin d'accumulation, d'équipement de pompage et de réseau d'irrigation, seront aidés par les animateurs du projet et l'ingénieur GR de l'UGP pour i) obtenir l'accord préalable de la subdivision de l'hydraulique sur la base de la note technique préparée en concertation avec la subdivision de l'hydraulique, ii) formuler les sous-projets d'investissement et les présenter à la subdivision des services agricoles pour bénéficier du soutien du Fonds National de régulation du développement agricole (FNRDA), iii) suivre et contrôler la réalisation des études d'avant-projet détaillées des bassins d'accumulation et iv) rédiger les cahiers spéciaux des charges. Le contrôle de la réalisation des travaux ainsi que leur réception, se feront par les agents de la DSA et des subdivisions de l'hydraulique appuyés par l'ingénieur GR du Projet. Les bénéficiaires resteront impliqués dans la réalisation des sous-projets depuis l'identification jusqu'à l'exécution des travaux et ensuite pour la gestion et l'entretien.

14. **Eau potable.** Les femmes seront les premières intéressées à participer aux débats avec les animateurs et animatrices du projet, et pour donner leur avis sur le type de ressource, l'équipement et la localisation du point d'eau. L'ingénieur GR de l'UGP en concertation avec la subdivision de l'Hydraulique préparera un dossier d'étude comprenant i) la note technique, ii) le plan de l'ouvrage à réaliser et iii) les clauses administratives et techniques du cahier spécial des charges pour les travaux exécutés à l'entreprise. Une entreprise de travaux publics sera désignée après appel d'offre national pour exécuter les travaux. La gestion journalière et l'entretien courant du point d'eau collectif seront pris en charge par les bénéficiaires, sous forme d'une association d'usagers d'eau (AUE).

15. **Pistes rurales.** Le choix des pistes rurales à ouvrir ou à aménager sera fait progressivement en cours de projet dans un processus participatif entre le Projet et les bénéficiaires. Ce choix tiendra compte des critères de degré d'enclavement, du nombre de populations concernées, des avantages économiques pour la zone et de l'engagement formel des bénéficiaires pour s'organiser afin d'assurer l'entretien courant de la piste. Quand un premier lot de pistes rurales sera programmé, un bureau d'études sera désigné après appel d'offres établi sur base de termes de référence précis pour effectuer les études d'exécution. La passation des marchés, le contrôle et la réception des travaux seraient sous-traités aux Conservations des forêts des deux Wilayas. Le responsable CES/ingénieur G.R. suivra de près le processus et sera responsable des cette sous-composante. Le contrôle des travaux sera confié à



un bureau spécialisé. Après la réception définitive des travaux, les bénéficiaires devront s'organiser avec l'appui du projet pour effectuer au moins annuellement l'entretien courant sous forme de travaux de cantonnement.

16. Conservation des eaux et des sols. Les actions de CES au niveau mechta seront identifiées durant la phase de programmation participative et d'élaboration des plans de développement des mechtas (PDM) qui seront opérationnels une fois adoptés par les représentants des bénéficiaires et les autorités communales. Les PDM sont traduits en contrat-programme (CP) annuel, l'exécution et la réception des travaux se fera conjointement avec les représentants des bénéficiaires, le responsable GR/CES du Projet et les agents des Conservations des forêts. Compte tenu de la taille des chantiers, de la nature juridique des terres et du niveau technologique exigé, différentes formules d'intervention sont recommandées pour les différentes activités retenues: l'intervention individuelle pour les actions d'épierrage, de réhabilitation des banquettes, de plantation arboricole et d'opuntia réalisés sur les exploitations individuelles ; l'organisation collective pour les travaux de régénération de parcours, d'aménagements sylvo-pastoraux et de traitement de ravines et les marchés de travaux pour les reboisements de protection et la correction torrentielle.

17. Systèmes financiers décentralisés et promotion de la microentreprise. Dès la première année, le projet, développera des actions de sensibilisation et de mobilisation des communautés de la zone du projet au concept des CMP. Dès que la première CMP est créée à Ouled Habeba, les sociétaires et membres élus des organes de gestion et de contrôle des CMP recevront une formation adaptée, dispensée par l'Expert en Services financiers décentralisés (SFD) (expert international, recruté pour 6 mois par l'UGP), les cadres de la CRMA et le responsable SFD de l'UGP. Le projet appuiera chaque CMP par un apport de USD 100,000 en quasi-capital proportionnel à l'apport effectif des sociétaires sous forme de capital et d'épargne bloquée à plus de 6 mois afin d'augmenter les ressources financières dévolues au financement des demandes émanant des sociétaires et tiers usagers. Les Cellules d'Appui, de Développement et d'Accompagnement des Micro-entreprises, (CADAM) implantées par le projet au niveau de chaque CMP répondent au critère de proximité nécessaire pour assurer la promotion de la micro-entreprise et de la micro-finance et pour assurer l'appui conseil, le suivi et l'accompagnement des entrepreneurs.

C. Suivi-évaluation

18. Le suivi-évaluation au niveau du projet sera assuré par le Directeur du projet et l'informaticien/statisticien, responsable du suivi-évaluation, qui devrait assurer la collecte des données auprès des responsables de l'UGP chacun dans son domaine. L'ensemble du suivi-évaluation des indicateurs de performance et d'impact, y compris les études et enquêtes sera sous-traité à des bureaux d'études spécialisés, sélectionnés sur la base d'appels d'offre. Le responsable du S&E au sein du projet sera chargé en relation avec le bureau d'études retenu, de la rédaction des rapports de suivi et d'évaluation du Projet. Avec l'appui d'un consultant international et conformément au cadre logique du programme, il définira le système de S&E, comprenant les indicateurs de performance du projet. Les résultats du S&E seront largement diffusés, sous une forme adaptée, aux bénéficiaires et aux partenaires et prestataires de service, afin de faciliter la coordination du projet, de mieux impliquer les bénéficiaires, et d'améliorer leurs performances et par conséquent la mise en œuvre du projet. En fait, les rapports du S&E constitueront l'élément majeur pour juger de la bonne exécution des contrats par les partenaires et le personnel du projet et justifier leur renouvellement.

ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Analyse financière

1. Quatre modèles de ferme ont été retenus. Le modèle de ferme "A" constitue de loin le modèle dominant, il représente les petites exploitations des hauts piedmonts, de taille moyenne de 7,4 ha ils constituent l'essentiel des fermes de la zone du projet (près de 80% du total) ; ii) le modèle de ferme "A'" est identique au modèle "A" avec une petite sole irriguée de 0,5 ha en moyenne avec un nombre estimé à 156 ; iii) le modèle de ferme "B" représente les petites exploitations irriguées. Elles sont situées en général sur des terrasses d'oueds proches du fond de la vallée ou au niveau d'enclaves montagneuses pourvues en eau. L'exploitation a une dimension moyenne d'environ 3,5 ha, et tire le principal de son revenu à partir d'une sole irriguée de quelques ares (maraîchage et fruitiers associés), utilisant de l'eau de source ou de puits ; iv) le modèle de ferme "C" représente les moyennes à grandes exploitations agro-pastorales, de taille moyenne estimée à 44 ha et faisant vivre plusieurs familles d'indivisaires. Ces exploitations sont surtout fréquentes à des niveaux d'altitude élevés, sur des piémonts ou des plateaux calcaires en altitude, mais les terres y sont généralement de faible fertilité, caillouteuses et gagnées péniblement sur la forêt par défrichement.

2. Le tableau 6 ci-dessous montre que les marges d'exploitation escomptées en situation après projet augmentent de façon significative pour tous les modèles.

Tableau 6: Modèles de ferme: marges d'exploitation après financement
(chiffres arrondis)

Modèle de ferme	Surface cultivée (ha)		Marge sans Projet	Marge avec projet à 7 ans	Marge avec projet à 30 ans	Coefficient multiplicateur
	Totale	irrigué	(mille DA)	(mille DA)	(mille DA)	
A	7,4	0	60	645	1380	23
A'	7,4	0,5	138	482	1580	11,5
B	3,7	1,5	219	404	708	3,2
C	47,3	0	301	1121	3728	12,3

Taux de rentabilité économique

3. L'analyse économique a été conduite sur une période de trente ans au cours de laquelle un taux de change constant de 80 DA par USD a été adopté. La valorisation des augmentations de la production a été faite sur la base de prix économiques.

Tableau 7 : Taux de rentabilité économique (en%)

Hypothèses testées	Bénéfices				
	Totaux	- 10%	- 20%	Retardé d'1 an	Retardé de 2 ans
Totaux	13,2	12,3	11,2	12,2	11,3
+ 10%	12,3	11,4	10,4	11,4	10,6
+ 20%	11,6	10,7	09,7	10,7	09,9

4. Le taux interne de rentabilité économique (TRE) serait de 13,2% en considérant l'ensemble des coûts du projet. Si l'on exclue des coûts totaux du projet les coûts d'investissement et les coûts



récurrents des pistes, le TRE serait de 14,9%. Ce taux reste très satisfaisant malgré la sous-estimation des bénéfices du projet, car pour certaines composantes aucune estimation de bénéfice n'a pu être faite. Il s'agit principalement des infrastructures socio-économiques, de la CES et de l'appui au système financier décentralisé et aux microentreprises. De même, d'autres bénéfices non tangibles n'ont pas été évalués ; il s'agit de l'amélioration des conditions de vie et d'hygiène par l'équipement des points d'eau, des puits, et des sources, la réduction de la corvée d'eau pour des catégories plus vulnérables (femmes, jeunes filles), les actions d'alphabétisation. L'accroissement de la production agricole aurait un effet bénéfique sur l'amélioration du bilan nutritionnel, notamment des populations pauvres.

5. Les analyses de sensibilité montrent que le TRE n'est pas très sensible aux variations de coûts et de bénéfices. C'est ainsi que si les coûts sont majorés de 20% ou si les bénéfices baissent de ce même pourcentage, le taux reste supérieur à 11%. Une augmentation des coûts de 10% jumelée à une réduction de même grandeur des bénéfices donne également un taux supérieur à 11%. Il faut une réduction des bénéfices de 20% et une augmentation simultanée des coûts identique pour faire baisser le taux en dessous de 10% soit à 9,7%. La sensibilité du TRE aux retards d'exécution du projet montre que celui-ci n'est pas sensible à un retard des bénéfices d'une année et reste acceptable à un retard de 2 années puisqu'il reste supérieur à 11 %.